

**Bilan de la réunion du 04 décembre 2014 sur la phase 3  
de la CCR (zone LPM – LPR – LV)**

Tout d'abord, une seule chose est sûre, c'est le **nombre de suppression d'emplois** :

**- 28 agents !**

Personne n'a pu nous dire d'où venait ce chiffre, comment il a été calculé ni le nombre d'agents par qualification concernés. La Direction nous a juste dit que ce chiffre était sans appel.

Les entretiens exploratoires commenceront lors du premier trimestre 2015, seulement, **la Direction n'a pas pu nous dire à quelles qualifications seraient les postes prévus, ni quels roulements allaient être appliqués car elle ne sait pas quelle organisation sera mise en place...**

**Autrement dit, pour ceux qui voudraient rejoindre la CCR, la Direction sera incapable de vous répondre sur vos chances d'y être !**

De plus, le poste d'aide-AC, obtenu de haute lutte lors des différentes phases de SULLY P1, n'a pas été évoqué par la Direction. Selon elle, les évolutions apportées lors de la mise en CCR de la zone LPR-LV (banalisation de la voie K, banalisation des voies entre LPR P1 et LV P2, nouvelles tables de travail, etc..) amélioreraient sensiblement le travail des AC, sous-entendu **plus besoin de coupure malgré des secteurs-circulations très étendus le travail devant un mur d'écran !**

**SUD-Rail est en désaccord total avec ce raisonnement et saura rappeler à la Direction ses obligations quant aux conditions de travail des agents de la CCR.**

Concernant le PMV de Scaronne actuellement situé au P2 de Perrache, il sera cédé à l'EV Lyon lors du départ à la CCR. C'est une installation de sécurité simple qui appartient à la SNCF (apparemment, nous ne faisons déjà plus partie de la même entreprise...). Aucune information pour l'instant concernant le futur fonctionnement de cette installation avec la CCR.

Concernant la formation des futurs élus autorisés à rejoindre la CCR, la formation se déroulera en deux parties, l'une concernant l'outil MISTRAL (12 jours) et l'autre concernant l'environnement de travail (durée inconnue à ce jour). Le point positif est que les agents auront un simulateur qui correspondra à leur futur poste.

Pour l'encadrement, c'est la même chose. La Direction ne sait pas combien de DPX et DPX adjoints seront en poste le 11/11/2016 !

La Direction nous a seulement dit qu'il n'y avait de productivité envisagée à ce jour sur l'encadrement (la chance !!!). À se demander si cela a été pensé....

Pour les phases ultérieures, le COGC devrait rejoindre la CCR à l'horizon 2017/2018. **L'étude en cours prévoit l'implantation du COGC à l'identique.** La CCT n'est pas concernée.

La rive gauche du Rhône devrait suivre en deux phases : juin 2019 pour les postes entre Tain et Bollène (Valence inclus à Pierrelatte) et juin 2022 pour les postes entre Sibelin et Saint Vallier (Sibelin à Valence exclu).

Vos militants SUD-Rail vous tiendront informés des évolutions à venir sur ces dossiers.

**Votre délégué syndical SUD-Rail sur l'EIC :**  
**Emmanuel THEVENET - 06 62 07 39 22**

et/ou par mail à l'adresse du syndicat à : [sudraillyon@gmail.com](mailto:sudraillyon@gmail.com)